



BULLETIN MUNICIPAL

Commune de Chaux du Dombief

Février 2021

EDITO

2020 a été une année difficile, particulière et éprouvante pour beaucoup, du fait surtout de cette crise sanitaire qui nous a privés de nos libertés et a changé nos habitudes de vie de tous les jours.

Sans prendre la place des experts, on peut penser, hélas, que nous ne sommes pas tout à fait sortis de cette période difficile.

Dans l'incertitude dans laquelle nous sommes, il n'est pas facile de former des projets, notamment pour l'animation du village. C'est en effet l'un des creux-cœurs de cette période : la vie des associations mise entre parenthèse, les commerces plus ou moins sévèrement impactés, les occasions de se retrouver annulées....

Dans cette ambiance morose, quelques rayons de soleil

Le bel enneigement et le froid de ce début d'année 2021 ressemble à un hiver normal, que nous n'avions plus l'habitude de vivre depuis quelques années. Ces magnifiques conditions ont redonné le sourire aux amateurs de ski nordique sur le site de Trémontagne. Mais pas seulement, cela été également un cadre agréable pour les sorties luges familiales et pour de bonnes séances de ski pour les écoliers.

La neige, la pluie, le froid sont aussi bénéfiques pour la nature et particulièrement pour notre forêt, puisque ce sont les principaux ennemis du scolyte qui ronge la forêt communale depuis quelques années.

Les sites du Pic de l'Aigle et du Lac d'Ilay qui séduisent toujours plus de promeneurs nous rappellent que nous vivons dans un cadre privilégié et qu'on peut nous envier.

Gardons en tête ces quelques points positifs en attendant le printemps.

J'espère que nous nous retrouverons bientôt lors d'une manifestation au village.

Prenez soin de vous

Claude Pilloud

LE COLIS DES ANCIENS



Le samedi 19 décembre 2020, la commission sociale a distribué le traditionnel colis des anciens, soit 72 colis. Rappelons que les colis sont offerts aux habitants du village qui ont plus de 70 ans.

En cette année de crise sanitaire, toutes les précautions ont été prises aussi bien au moment de la confection des colis que de leur distribution.

Tout en respectant la distanciation, la distribution a été l'occasion de saluer les anciens et d'échanger quelques mots, comme ce fut le cas avec la doyenne du village, Mme Paulette Epailly (notre photo).

Les membres de la commission sociale ont été chaleureusement accueillis et espèrent que chacun ait apprécié ce colis.



Ce dernier avait été garni de produits locaux, en grande partie, en provenance de notre commune : la boucherie Drovin, le Fumoir du Dombief ainsi que le restaurant 5, 10, ou 20 sens.

Nous souhaitons remercier les enfants de la garderie, qui ont participé à la réalisation de ce projet, en réalisant de magnifiques cartes d'accompagnement, illustrées de très beaux dessins.



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Comme chaque année, le Père Noël s'est déplacé à l'école de Chaux du Dombief, même s'il n'y a pas eu de spectacle, il est venu quand même !

Sa hotte était remplie de chocolats pour chaque élève, de bandes dessinées pour les plus grands et pour les plus jeunes de robots Beebot. Nouvel outil pédagogique et robotique, BeeBot, qui rappelle la forme d'une abeille, permet aux enfants



de se repérer dans l'espace. Plus tard, ce petit robot les emmènera à la découverte des animaux et de leur habitat, des additions et des soustractions, ou de la géographie. Chaque année, le Père Noël, par l'intermédiaire de la mairie, offre à l'école des jeux ou du matériel utile collectivement, en fonction des besoins identifiés par les enseignants.

Quant à la classe de maternelle, elle a voyagé et fait voyager les autres élèves en Russie ! Avec l'accueil d'une petite exposition d'objets russes, ce fut aussi l'occasion de découvrir par exemple un autre alphabet (cyrillique), d'autres architectures (les toits à bulbes,...). Une découverte stimulante pour tous !



Compte tenu de l'enneigement exceptionnel de cette année, les enfants de l'école ont pu en profiter un maximum, soit 10 séances en plein air. Les après-midi furent consacrées au ski pour les grands et les matins au bob pour les plus jeunes de la maternelle. Chaque enfant de l'école primaire reçoit pour la saison une paire de ski de fond et de bâtons, les parents devant louer les chaussures.



Un grand MERCI pour le damage à proximité de l'école et aux accompagnateurs extérieurs.

L'équipe enseignante tient à remercier la municipalité pour son soutien au quotidien.



COVID 19 : OÙ SE FAIRE TESTER ? OÙ SE FAIRE VACCINER ?

Pour les tests antigéniques

Toutes les pharmacies de Champagnole pratiquent des tests antigéniques uniquement sur rendez-vous. La pharmacie de Saint Laurent (tel : 03 84 60 11 56) réalise également ce type de test sur rendez mais uniquement pour des urgences (en cas d'opération chirurgicale programmée par exemple).

Pour les tests PCR

Le laboratoire de Champagnole (03 84 52 57 65) effectue des tests PCR sur rendez-vous du lundi au

jeudi de 10h à 11h30 et de 15h30 à 17h et le samedi matin de 10h à 11h30.

Pour les vaccins

Les habitants du Grandvaux sont invités à s'adresser au centre de vaccination de Morez qui se tient à l'Espace Lamartine. Le plan de vaccination élaboré par le gouvernement détermine les publics prioritaires. Ce plan est mis à jour régulièrement sur <https://solidarités-sante.gouv.fr>. La prise de rendez-vous se réalise par téléphone au 03 84 86 86 00 ou sur le site www.doctolib.fr/centre-dépistage-covid.

LOTISSEMENT DES ROCHES : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le lotissement des Roches représentent 10 parcelles allant de 651 à 1199m², pour une superficie totale de 7 504 m², vendus au prix de 36€ le m².

A ce jour, une seule maison est sortie de terre. Après une période calme au cours de laquelle, la mairie a reçu peu de demandes, le lotissement des Roches a retrouvé depuis quelques mois un regain d'intérêt auprès des acheteurs. 4 permis de construire ont été déposés (dont un permis accordé, les autres étant encore à l'étude auprès des services de l'Etat), préalables à la signature définitive de l'acte de vente. A cela s'ajoutent un accord pour une proposition d'achat d'une parcelle et suite au vote du conseil municipal un accord pour la vente d'une autre parcelle. L'année 2021 devrait donc voir les choses évoluer positivement en ce qui concerne ce lotissement.

CHANGEMENT DE RYTHME À LA RENTRÉE 2021 POUR L'ÉCOLE

Suite à une consultation menée auprès des parents qui se sont prononcés à 64% en faveur d'une semaine d'école à 4 jours, suite aux échanges qui ont eu lieu dans le cadre du PEdT (Projet Educatif Territorial), instance qui réunit les différents acteurs en lien avec l'enfance (garderie, professeurs des

écoles, conseil d'école), le conseil municipal a approuvé le passage à la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2021. Les changements d'horaires entraînent une légère diminution de la pause méridienne et la classe aura donc lieu de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.



Lac naturel d'origine glaciaire le lac d'Ilay se partage entre les communes de Frasnois et de Chaux-du-Dombief. Il reçoit par un canal les eaux des lacs du Maclu et à son tour le lac d'Ilay se déverse dans le Hérissou en aval du Saut Girard.

LE SYNDICAT DE GESTION DU LAC D'ILAY

C'est en 1987 que le lac est acheté conjointement par les communes de Chaux du Dombief, le Frasnois et par le Syndicat des Eaux du Lac d'Ilay (voir encadré). Le lac est adjugé au cours d'une vente aux enchères publiques pour 2 320 000 francs. La commune de Chaux du Dombief, tout comme la commune du Frasnois, verse alors (compte-tenu de diverses subventions dont celle départementale et d'une forte participation de la Fédération Départementale de Pêche en échange du droit de pêche et de gestion piscicole du lac) la somme de 144 933 francs!

Depuis cette acquisition, le syndicat de gestion du lac d'Ilay est en charge de la gestion générale du lac avec un double objectif de protection de la ressource en eau potable et de la biodiversité. Il regroupe les 3 propriétaires du lac : Le Frasnois, Chaux du Dombief et le Syndicat des Eaux du Lac d'Ilay .



UN ECOSYSTEME TRÈS RICHE À PRÉSERVER

Le lac d'Ilay a rejoint le réseau européen de site écologique remarquable puisqu'il fait partie intégrante de la zone Natura 2000 Complexe des Sept Lacs du Jura (incluant également les lacs de Bonlieu, Narlay, le Vernois, Bonlieu, Petit et Grand Maclu et du Fioget) Ce secteur offre une grande diversité paysagère : tourbières, marais, forêts humides, pelouses sèches sur corniches, falaises. Il est aussi reconnu pour sa faune et sa flore.

Le 2 février 2021, à l'occasion de la Journée mondiale des Zones humides, les « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne » dont fait partie le lac d'Ilay, avec d'autres lacs et tourbières du Grandvaux, a intégré le réseau des sites RAMSAR. Ramsar est le nom d'une convention internationale adoptée le 2 février 1971 (dans la ville de Ramsar en Iran) pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. On compte 2414 sites labélisés Ramsar dans le Monde et 50 sites en France.



Gentiane pneumonanthe, présente sur le site Natura 2000 des 7 lacs

UNE RESSOURCE D'EAU POTABLE

Le syndicat des eaux du lac d'Ilay est autorisé à utiliser l'eau du lac pour desservir 8 communes : Doucier, Fontenu, le Frasnois, Loulle, Marigny, Menétrux en Joux, Mont sur Monnet, Saffloz et Songeson. L'arrêté préfectoral de captage fixe le volume maximal de prélèvement autorisé à 450m³ par jour (soit 164 250 m³ par an)

LE LAC D'ILAY EN CHIFFRES

Longueur : 1.9km

Largeur : 0.4 km

soit une superficie de 72 hectares dont 60 hectares sur Chaux du Dombief

Profondeur moyenne : 10m

Profondeur maximale : 32m

Volume d'eau : 7.7 millions de m³

LE CHÂTEAU DE L'AIGLE COMME S'IL ÉTAIT ENCORE LÀ

Nous en avons tous entendu parler : autrefois, sur la Roche Ronde, se dressait le château de l'Aigle.... Ajouté à cela son évocation par Xavier de Montépin dans « *Le Médecin des pauvres* » : le capitaine Lacuzon se serait emparé du château par surprise, anecdote hélas historiquement fausse!

Construit en 1304 sur l'initiative de Jean 1er de Chalon-Arlay, le château de l'Aigle dominait l'ancienne route médiévale de Clairvaux à Saint-Laurent-en-Grandvaux.

Lors de sa construction, le château a permis aux Chalon-Arlay de prendre le contrôle des activités agricoles et marchandes du Grandvaux, et d'instaurer des péages sur le transit des marchandises (sel, vin, métaux) entre Bresse et Suisse (en particulier les marchés genevois).

Le château se résumait à un gros donjon polygonal épousant la roche du sommet d'un éperon naturel qui le protégeait naturellement de toute tentative de prise par assaut. Par ailleurs, le château devait se voir de loin et faire forte impression.

Après la famille Chalon-Arlay, le château passa aux mains des Vaudrey en 1410, puis aux de Gilley en 1529. En 1684, le château de l'Aigle est une possession de la famille du Tartre de l'Aupespain



Reconstitution : Jura 3D



Reconstitution : Jura 3D, photo de fond : Bernard Leroy

lorsque Louis XIV accéda à la demande des moines de Bonlieu : ils devinrent maîtres du château et furent autorisés à le détruire. Sa destruction débuta en 1689.

Quatre siècles d'existence dont il ne reste presque rien. Pourtant aujourd'hui, voyager dans le temps, ou plus simplement le comprendre, spatialiser l'histoire, s'appropriier les lieux, par curiosité ou nostalgie d'un temps que plus personne n'a connu, est possible. C'est ce que propose le site www.jura-3d.fr. Les passionnés d'histoire, ou simplement les curieux, pourront y trouver l'histoire plus en détails du château, de sa configuration et surtout de magnifiques reconstitutions en trois dimensions. Il faut reconnaître que le château de l'Aigle a fière allure.

Pour aller plus loin, d'autres sites historiques jurassiens sont présentés dont le prieuré d'Illay qui, lui aussi, vaut le détour.



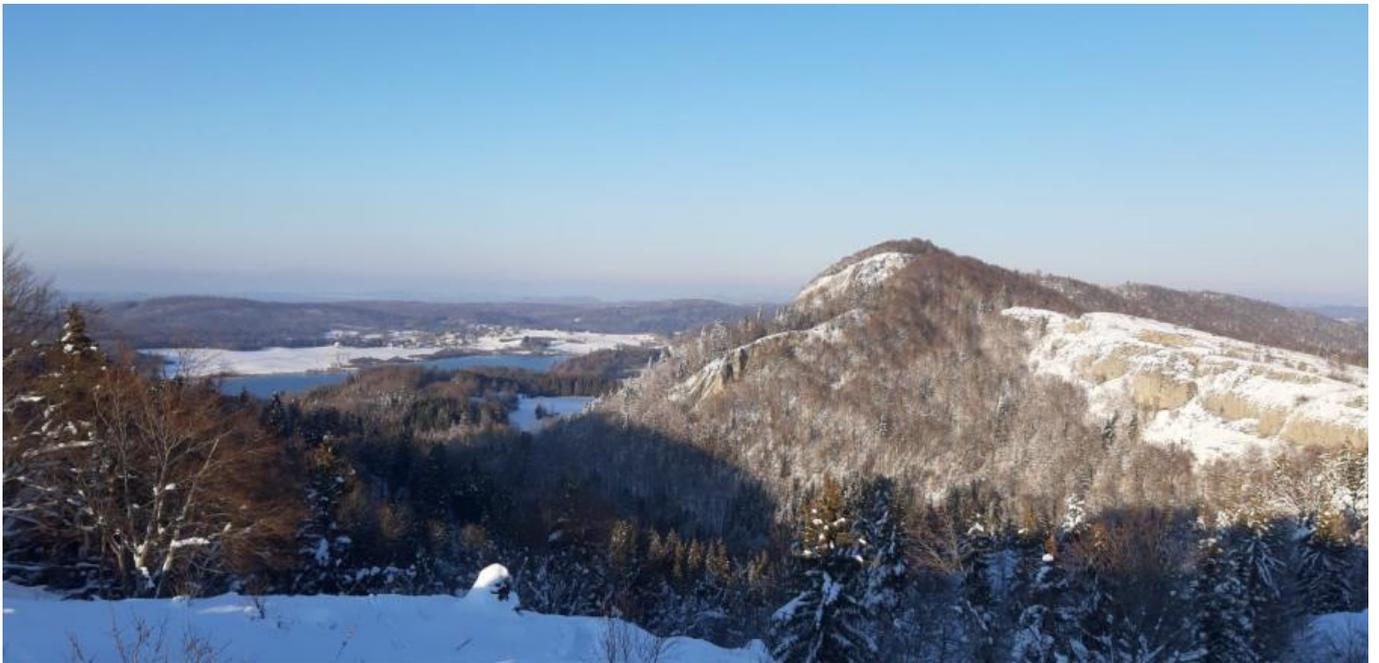
CHAUX DU DOMBIEF SOUS LA NEIGE...



MERCI

À Amandine, Brigitte, Sébastien, Manon, Pierre, Blandine et François, Mauricette et Yves, Marie-Laure et Jean-Luc, Jean-Paul, Michèle, Reine, Patrick, Christian pour leur participation à l'appel à contribution que nous avons lancé.

L'ensemble des contributions est à découvrir sur le site internet de la commune chauxdudombief.fr



NAISSANCES

BLONDEAU Iris	9 janvier
MARTELET Sarah Lou Jeanne	31 mars
PROST Robin Camille Jean	11 juin
de JACQUELOT DU BOISROUVRAY Bosco Arthus Louis	24 juin
BORELLY Lison	10 juillet
BREGAND Jade Denise	22 octobre
EPAILLY Elisa Marie Isabelle	2 novembre

MARIAGES

FERREUX Cindy et GIROD Emmanuel, le 5 septembre

CHIN Alev et ORUC Emr , le 17 octobre

D C S

Solange CART-LAMY, n e BRUNET, le 17 juillet

Marie-Th r se ROMAND, n e Legras, le 7 octobre

Jeanine MICHEL-NOEL, n e BRUNET, le 24 novembre

Tanca GUERIN, le 12 d cembre

Juliette CRETIN, n e S guier, le 12 d cembre

DISPARITION

Depuis pr s de 60 ans, Claude CART-LAMY, dit le « Titi », participait aux c r monies comm moratives au monument aux morts. Il nous a quitt  en ce d but d'ann e 2021 et son tambour ne rythmera malheureusement plus ces moments solennels.

J'ai eu le plaisir de le remercier pour son implication en lui remettant la m daille d'argent communale en 2017.

Encore merci Titi.

Claude Pilloud



HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- Le lundi de 16h à 18h
- le mardi de 10h à 12h
- Le jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h
- Le vendredi de 10h à 12h.

Pour contacter le secrétariat : **03 84 60 14 11**

ou mairie-chauxdudombief@wanadoo.fr

En dehors de ces horaires, la secrétaire de mairie peut se rendre disponible sur rendez-vous

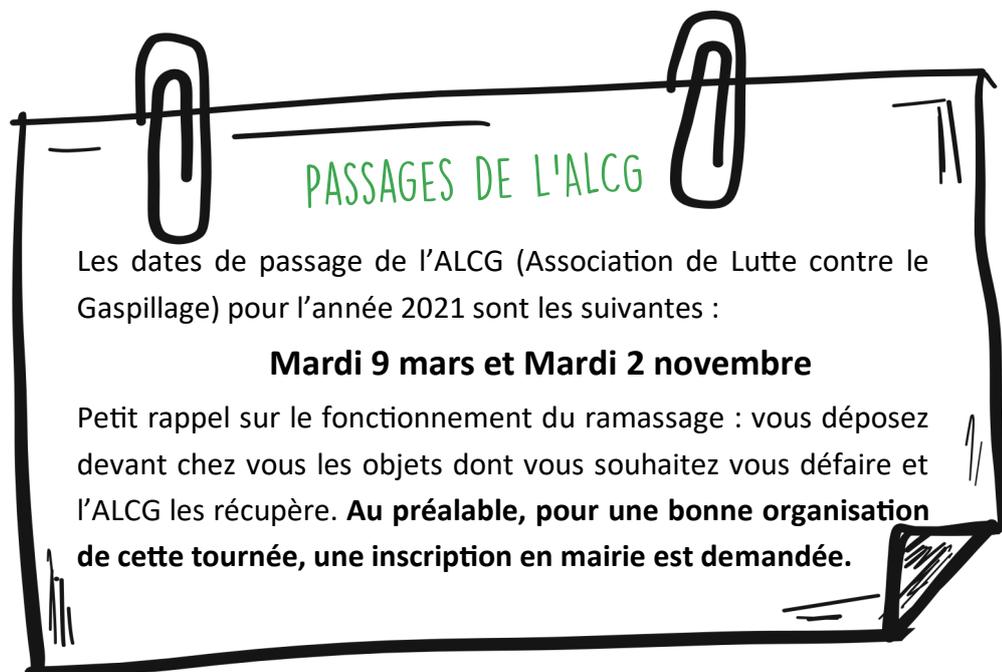
HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

☉ Les 1ers et 3èmes mercredi du mois de 14h à 16h

☉ Tous les samedis de 10h à 12h

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

L'agence postale est ouverte tous les matins du mardi au samedi de 9h à 12h.



ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021

Les élections départementales et régionales sont reportées au 13 et 20 juin 2021.

Rappelons que **chaque Français qui devient majeur** est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

Si vous avez déménagé récemment, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Il est possible de s'inscrire toute l'année en s'adressant au secrétariat de mairie ou sur service-public.fr. **Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin (soit le 7 mai).**

